



Partager la passion

COTISATION 2019

La cotisation pour l'année 2019, du 01/ 01 au 31 / 12 2019, est fixée comme votée lors de notre A.G de 2016 à **95 euros**.

- Le JEC Pays de Loire & Bretagne est affilié au JEC UK . Site internet : www.iec.org.uk . Chaque membre se doit donc de cotiser au JEC UK .
- Le JEC Pays de Loire & Bretagne est une Association loi 1901. Site internet : jaguar-ouest.fr Chaque membre se doit de cotiser au JEC Pays de Loire & Bretagne.

Dans un esprit de simplification le JEC Pays de Loire & Bretagne **centralise** les 2 cotisations , JEC UK + JEC Pays de Loire & Bretagne. Elles prennent effet à la même date .

Les 95 euros représentent donc **le cumul** de la cotisation que chaque membre devrait payer au JEC UK soit £47 plus les frais bancaires et de celle payée au JEC Pays de Loire & Bretagne soit 36 euros.

Le JEC Pays de Loire & Bretagne rétrocède au JEC UK la quote-part qui lui est due (£ 47)
Le JEC UK vous adresse alors votre carte de membre avec votre numéro vous donnant accès à tous les services du Club, et vous expédie mensuellement la revue

Chèque de 95 euros à établir à l'ordre du : JEC Pays de Loire & Bretagne et à envoyer à l'adresse suivante :
JEC PdLB - Mr M. Papin
Moulin du Coteau
49360 Toutlemonde

Inscription en cours d'année :

- Inscription au cours du premier semestre : 95 euros et redistribution au JEC UK
 - Inscription dans le deuxième semestre : 36 euros sans redistribution au JEC UK .
- Donc, sans envoi du magazine, sans carte de membre du JEC UK , mais avec une carte provisoire du JEC Pays de Loire & Bretagne

Pour faire notre connaissance vous pouvez participer à une de nos sorties.
La seule condition est de venir avec une Jaguar.